

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuégols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Sandrine ANDRIEUX, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS
Sébastien BONNET représenté par Christophe VIDAL, Benoit NAIRABEZE représenté par Bernard AURIERE.

Absents: Lylian JUDON, Renée AMAGAT

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 9

Votants : 11

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

036 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

Vente d'une parcelle au profit de M. LAUZIN au Chambon - suite à consultation du 02 avril 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le 02 avril 2023 la consultation des électeurs de la section du Chambon a eu lieu, afin qu'ils se prononcent sur le projet de vente à M. LAUZIN, d'une partie de la parcelle YE 88, appartenant à la dite section.

Au vu des résultats :

Nombre d'électeurs : 3

Nombre de votants : 3

Blancs / Nuls : 0

Avis favorable : 2

Avis défavorable : 1

Le projet susvisé recueille l'accord de la majorité simple (moitié + 1) des électeurs inscrits de la section.

Le nombre de votants étant supérieur à 50% des inscrits et le nombre de personnes favorables étant proche de la moitié des inscrits (PV Joint), Le maire propose la vente de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal donne un avis favorable à cette vente, il précise que le futur acheteur devra faire attention à l'accès de la maison du terrain d'en dessous, les frais de notaires et de géomètres resteront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal décide de déclasser du domaine public la superficie concernée par cette parcelle et autorise M. le Maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents utiles à l'établissement de ce dossier.

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 04 avril 2023

RF
Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/04/2023
015-211502489-20230404-036_2023-DE